



# Dites le aux entreprises : Désengagez vous du tramway de Jérusalem !

14 juin 2018



L'occupation de Jérusalem-Est et son « annexion » par l'état israélien violent le droit international, comme l'ont rappelé de multiples résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU (notamment n°478 de 1980 et n°2334 de 2016).

En reliant Jérusalem-Ouest aux colonies israéliennes implantées sur le territoire palestinien de Jérusalem Est, le « tramway de Jérusalem » est un des outils de la politique de colonisation et d'annexion israélienne, violation flagrante du Droit international.

Trois sociétés françaises, dont 2 à capitaux publics très majoritaires, participent à la mise en œuvre de l'extension du réseau de tramway, avec la prolongation de la 1<sup>re</sup> ligne existante et la création de deux nouvelles lignes ayant toutes pour terminus des colonies :

- La société EGIS RAIL, branche du groupe EGIS, filiale à 75% de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- La société SYSTRA, filiale conjointe de la SNCF et de la RATP qui détiennent chacune 42% de son capital.
- La société ALSTOM, déjà acteur majeur de la première phase de construction du tramway, et qui a répondu aux appels d'offres de la seconde.

Par leur participation à ce projet, ces 3 sociétés contribuent directement au développement de la colonisation israélienne. Elles doivent se désengager de toutes leurs activités qui y participent.

***[A vous de le leur dire en remplissant le formulaire sur cette page !](#)***

[Pour en savoir + téléchargez le rapport](#)

---

**Lire aussi :** [Sur le site de l'AFPS](#)

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [Agir](#) > [Campagnes](#) > [Made in illegality - Stop aux relations économiques de la France avec les colonies israéliennes](#) >
- Adresse de cet article : <http://plateforme-palestine.org/Dites-le-aux-entreprises-Desengagez-vous-du-tramway-de-Jerusalem>